



# Modèle Primokiz

Modèle intégré pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance – document de référence pour le programme Primokiz de la Fondation Jacobs

Juillet 2012

Le «modèle Primokiz» a été développé par le «Marie Meierhofer Institut für das Kind» sur mandat de la Fondation Jacobs. Les auteurs sont Heidi Simoni, Bettina Avogaro et Christine Panchaud. Tous les instruments utilisés par ou développés dans le cadre du programme Primokiz reposent sur ce modèle.

## TABLE DES MATIÈRES

Qu'entend-on par formation, accueil et éducation de la petite enfance? .....	4
Modèle pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance .....	5
1 Cadre et contenu .....	6
1.1 Une politique communale de la petite enfance: planifier et mettre en œuvre de façon globale .....	6
1.2 Formation, accueil et éducation: penser et agir en mode réseau .....	6
2 Les piliers de l'édifice: les secteurs de la formation, de la santé et des affaires sociales .....	8
2.1 Domaine de la formation .....	8
2.2 Domaine de la santé .....	9
2.3 Domaine des affaires sociales/Protection de l'enfance et de la jeunesse .....	9
2.4 Domaines et tâches transversaux .....	10
3 Les niveaux porteurs: de la prévention contextuelle à la protection de l'enfant .....	11
3.1 Offres et mesures destinées à tous les enfants et familles (prévention universelle) .....	11
3.2 Offres et mesures pour des groupes spécifiques d'enfants et familles (prévention sélective) .....	12
3.3 Offres et mesures pour des catégories particulières d'enfants et leurs familles (prévention et intervention indiquée) .....	12
3.4 Formes mixtes .....	12
3.5 Autres caractéristiques distinctives des offres et des mesures applicables au domaine de la petite enfance ....	13
Acteurs intervenant de la naissance jusqu'à l'entrée dans le système scolaire .....	14
Un processus communal global et en réseau pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance .....	15
Assurance qualité et participation .....	15

# Qu'entend-on par formation, accueil et éducation de la petite enfance?

Dans le programme Primokiz, l'expression «formation, accueil et éducation de la petite enfance» comprend l'ensemble des interactions de ces trois domaines et concerne tous les enfants en âge préscolaire. Il faut entendre par là le soutien offert à chaque enfant pendant le processus de développement et d'acquisition des connaissances, au sein et en dehors du cercle familial. Un concept de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance doit inclure plusieurs aspects: l'ensemble des offres de formation et d'accueil pour les enfants en âge préscolaire, le soutien pédagogique, médical et social des familles, ainsi que le développement de la qualité des institutions concernées. Selon Margrit Stamm<sup>1</sup>, la formation, l'accueil et l'éducation concernent les formes et les conditions du développement des jeunes enfants entre zéro et six ans; ils répondent aux besoins de sécurité et d'appartenance des petits enfants, de même qu'à la nécessité naturelle qu'ils ont de se faire une représentation du monde. Par conséquent, le noyau de ce qui constitue la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance est un environnement stimulant, aimant et protecteur, mis en œuvre par des personnes de référence qui agissent en connaissance de cause et de façon éducative avec l'enfant.

Cette conception inclut l'éducation précoce spécialisée qui prévoit, pour certains enfants et sur la base d'une indication individualisée, des prestations thérapeutiques ou une aide spécialisée.

La manière dont la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance sont conçus et sur laquelle repose le présent modèle se réfère au «Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse» ([www.orientierungsrahmen.ch](http://www.orientierungsrahmen.ch)). Dans le Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse mentionné plus haut, ces trois notions clés de «formation», «accueil» et «éducation» sont définies et reliées entre elles de la manière suivante:

La Fondation Jacobs souhaite contribuer à améliorer le développement et la formation des jeunes d'aujourd'hui et des générations futures. Il est impératif d'investir davantage dans l'éducation de la petite enfance si l'on veut offrir à chaque enfant la possibilité de trouver sa place dans la société. C'est la raison pour laquelle la Fondation Jacobs entend promouvoir, grâce à son programme Primokiz, la mise en réseau de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance dans les villes de petite et de moyenne taille en Suisse.

La notion de «formation» de la petite enfance fait référence au processus de formation individuel de l'enfant. Il comprend l'activité d'appropriation par lequel un enfant construit pour lui-même une représentation du monde qui l'entoure. Dans ce sens, «formation» s'entend comme la contribution de l'enfant lui-même à son développement. Quant aux termes «éducation» et «accueil», ils désignent l'apport des adultes au développement et à la formation de l'enfant. L'«éducation» est la mise en place d'un environnement formateur stimulant au sein duquel les adultes proposent à l'enfant des variantes pédagogiques diversifiées et où ils sont eux-mêmes des interlocuteurs pour l'enfant. L'«accueil» signifie le soutien social, l'attention et les soins apportés aux enfants, l'écoute affective et émotionnelle, la protection face aux dangers ainsi que l'établissement de relations personnelles significatives.<sup>2</sup>

<sup>1</sup>Stamm, M., Reinwand, V., Burger, K., Schmid, K., Viehauser, M. & Muheim, V. (2009). Frühkindliche Bildung in der Schweiz: Eine Grundlagenstudie im Auftrag der UNESCO-Kommission Schweiz. Fribourg: Universität Fribourg

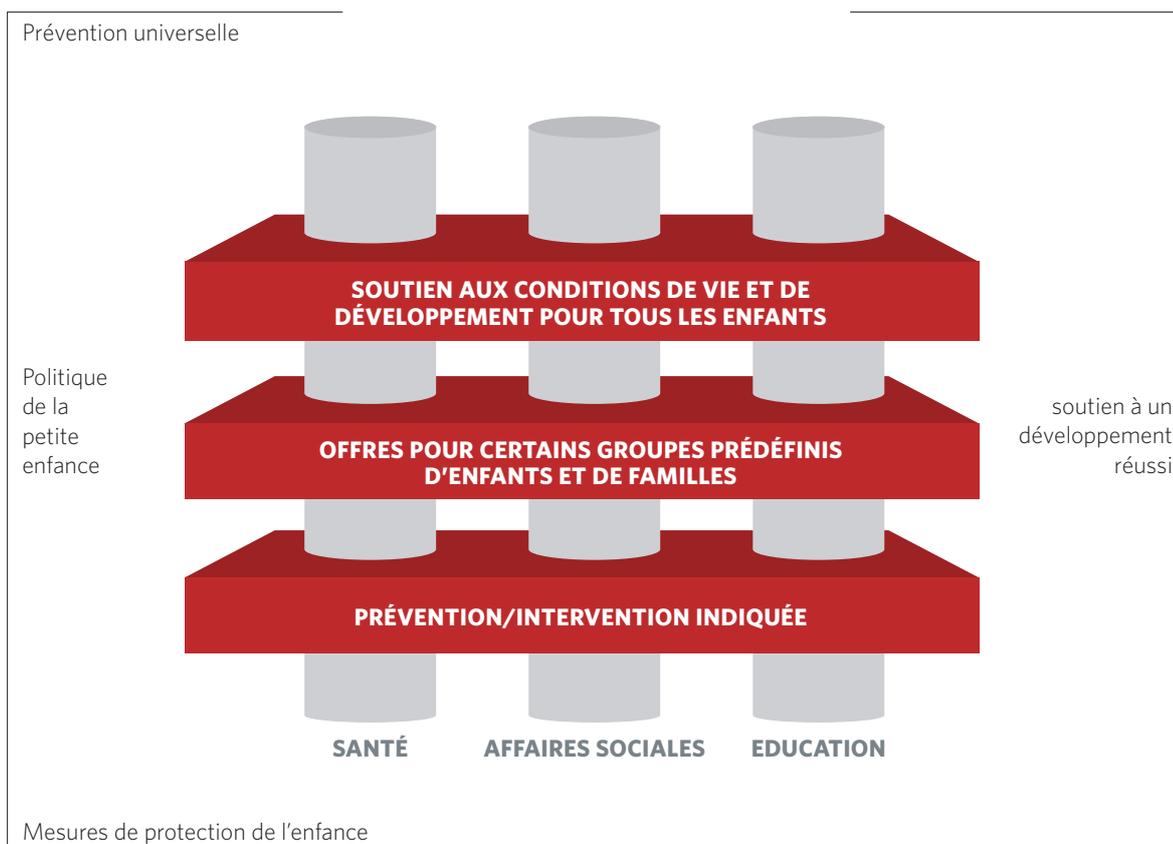
<sup>2</sup>Wustmann Seiler, C. & Simoni, H. (2012) Orientierungsrahmen für frühkindliche Bildung, Betreuung und Erziehung in der Schweiz. Elaboré par le «Marie Meierhofer Institut für das Kind» sur mandat de la Commission suisse pour l'UNESCO et le Netzwerk Kinderbetreuung Schweiz, p.12. [www.orientierungsrahmen.ch](http://www.orientierungsrahmen.ch) (15.7.2012)

# Modèle pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance

Ce modèle repose sur les trois piliers d'une politique de la petite enfance qui correspondent aux trois secteurs de la formation, de la santé et des affaires sociales, voire de la promotion et de la protection de l'enfance et de la jeunesse. Dans ce modèle, les niveaux porteurs comprennent la prévention universelle, qui concerne les conditions favorables à la vie et au développement des enfants en général, c'est-à-dire les offres et les mesures destinées à tous les enfants et à leur famille; la prévention sélective, à savoir les offres et les mesures destinées à des catégories d'enfants et de familles prédéfinies; et la prévention et les mesures d'intervention indiquées, destinées à des enfants et des familles identifiées individuellement, en fonction de situations particulières.

La politique de la petite enfance embrasse un large spectre d'action, allant de ce qu'il est convenu d'appeler la prévention contextuelle jusqu'à la protection de l'enfance, appliquée à des cas particuliers. Un dispositif en réseau pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance doit avoir pour but à la fois de favoriser le développement et de prévenir les problèmes et difficultés du développement.

Les lignes qui suivent décrivent plus en détail les différents éléments composant ce modèle. Bien entendu, l'agencement de ces éléments n'est pas aussi clairement cloisonné; au contraire, de nombreuses formes mixtes existent en réalité.



---

# 1 Cadre et contenu

---

## 1.1

### Une politique communale de la petite enfance: planifier et mettre en œuvre de façon globale

Au niveau communal, la politique de la petite enfance doit avoir pour but de promouvoir l'égalité des chances pour chaque enfant et doit viser l'encouragement, la protection et la participation de tous les enfants. Il s'agit d'une tâche commune relevant des domaines de la formation, de la santé et des affaires sociales. Cette politique s'applique de la prévention contextuelle pour tous les enfants jusqu'aux cas requérant des mesures protectrices individuelles.

Une politique communale de la petite enfance prévoit des structures et des offres adéquates, de qualité et en quantité suffisante pour répondre aux besoins et pour pouvoir assurer la formation, l'accueil et l'éducation à la fois au sein et en dehors du cercle familial. Le fondement d'une telle politique est la compréhension des besoins et des droits des enfants; elle tient amplement compte du cadre de vie et du développement de ces derniers ainsi que des conditions sociales et culturelles dans lesquelles ils vivent.

La responsabilité des communes et de l'Etat, de même que l'engagement qui accompagne cette responsabilité, découlent des normes juridiques régissant directement ou indirectement le domaine de l'enfance et les conditions dans lesquelles les enfants grandissent.

---

## 1.2

### Formation, accueil et éducation: penser et agir en mode réseau

Un système de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance, conçu en réseau, a pour but de favoriser le développement des enfants et de prévenir les problèmes et difficultés de développement. Il intervient déjà dans les phases précoces du processus de formation et, s'agissant du développement de l'individu et de sa santé, il tient compte des interactions entre les personnes et leur environnement. Un tel système inclut les mesures de soutien pour les enfants et leurs familles respectives dans les domaines social, pédagogique et de la santé; il prévoit aussi un environnement stimulant et propice au développement.

Les aspects suivants sont d'une importance primordiale pour pouvoir atteindre les objectifs fixés:

- La cohérence horizontale, autrement dit la concertation et la mise en réseau des offres et des structures dans le domaine de la petite enfance, avec les acteurs concernés;
- La cohérence verticale, à savoir la capacité, pour les structures et les offres, de s'inscrire dans le processus de développement ou dans le parcours éducatif des enfants.

Un système complet de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance ne considère pas uniquement les différentes mesures et offres existantes, mais également la manière dont elles fonctionnent en réseau. Pour pouvoir soutenir les enfants de façon aussi efficace que possible, il est nécessaire d'avoir une ligne pédagogique commune qui prévoit les échanges interdisciplinaires et qui permette le développement du domaine de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance.

Une ligne pédagogique commune peut, par exemple, être approfondie grâce à des formations continues communes pour les acteurs des différentes organisations ou structures concernées. Des offres particulières et isolées ne sauraient suffire pour que tous les enfants d'une commune puissent se développer dans des conditions optimales. En outre, les parents, et en définitive les enfants, doivent recevoir un message clair concernant la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance. La cohérence horizontale, autrement dit la mise en réseau et la concertation des offres et des structures relevant du domaine de la petite enfance, ainsi que des acteurs travaillant dans les domaines voisins, est indispensable pour le développement durable de ce secteur et pour une utilisation judicieuse des ressources.

Tout aussi importante est la cohérence verticale qui devrait accompagner le parcours éducatif de l'enfant. Dans le chapitre «Acteurs intervenant de la naissance jusqu'à l'entrée dans le système scolaire» sont énumérées quelques professions, qui en complément des parents, s'occupent d'assurer le parcours éducatif des enfants.

Les parents, et en définitive les enfants, doivent pouvoir trouver leur compte parmi la palette d'offres et de mesures existantes. En particulier, les transitions entre les différentes offres doivent pouvoir se faire sans heurt par rapport au déroulement de développement de l'enfant. Dès lors, il est nécessaire, dans certains cas, de prévoir une gestion des transitions qui, pour bien fonctionner, a impérativement besoin que soit mise en place une collaboration horizontale et verticale entre les différents acteurs concernés.

---

## 2 Les piliers de l'édifice: les secteurs de la formation, de la santé et des affaires sociales

Les secteurs de la formation, de la santé et des affaires sociales sont les trois piliers d'une politique de la petite enfance ayant pour but une conception globale et la mise en réseau de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance. Les offres qu'elle comprend se déclinent parfois de manière très spécifique, et à d'autres occasions de manière très large et intersectorielle. Ces trois secteurs possèdent donc, en plus des tâches qui leur sont propres, une fonction importante de concertation et de coopération dans le domaine de la petite enfance.

Seule une petite partie des offres, des structures et des acteurs dans le domaine de la petite enfance peuvent être clairement assignées à l'un de ces trois piliers (p. ex. les sages-femmes et les pédiatres pour le secteur de la santé ou les travailleurs sociaux pour le secteur des affaires sociales). Pour la majeure partie du domaine de la petite enfance, une telle distinction ne peut pas se faire aussi aisément. Ainsi, l'activité de conseil aux mères et pères, qui relève normalement du secteur de la santé, s'inscrit également dans le cadre de tâches appartenant à d'autres domaines. Les professionnels des crèches et des groupes de jeux peuvent relever du secteur de la formation comme de celui des affaires sociales ainsi que le montrent bien la répartition des tâches attribuées aux institutions et l'organisation structurelle des unités administratives. Ces personnes fournissent en outre une contribution primordiale à l'intégration des petits enfants et de leurs familles dans la société.

Dans les systèmes de la formation, de la santé et des affaires sociales, il existe des domaines qui appartiennent à la petite enfance ou à des domaines voisins qui jouent

un rôle important pour la petite enfance. S'agissant des affaires sociales, les aides familiales et les lieux de rencontre pour les familles ayant de petits enfants sont des exemples d'offres en relation directe avec la petite enfance, tandis que l'aide sociale peut être citée comme un exemple de relation indirecte.

Ces trois systèmes ont notamment pour tâche de renseigner sur les offres et les activités existantes.

---

### 2.1

#### Domaine de la formation

Le parcours éducatif d'un enfant commence avant l'entrée de ce dernier dans le système scolaire formel. Les tâches suivantes, dont la liste n'est pas exhaustive, sont dévolues au système de formation:

- Faire connaître et prendre en considération une vue d'ensemble des processus de formation précoces
- Mettre en place des offres de formation précoce en complément des familles et en assurer la qualité (groupes parents – petits enfants, familles d'accueil de jour, groupes de jeux, structures d'accueil de jour pour enfants en âge préscolaire)
- Permettre à tous les enfants d'accéder à des offres de formation précoce
- En cas de besoin, aménager des passerelles vers les offres de formation précoce (p. ex. par le biais des offres et programmes de visite à domicile)
- Aménager des formations pour la petite enfance dans tous les lieux destinés aux petits enfants et aux personnes assurant leur accueil (rencontres parents – enfants, formation des parents, cours de langue pour parents)

- Créer des offres de formation pour parents et autres personnes chargées de l'accueil et de l'éducation, et garantir leur qualité
- Mettre en place un système de conseil éducatif et de conseil parental socio-pédagogique
- Mettre à disposition des prestations d'éducation précoce et d'éducation spécialisée
- Encadrer la transition entre le domaine préscolaire et l'entrée à l'école
- Proposer une éducation routière pour tous les enfants en âge préscolaire
- Sensibiliser aux aspects de la santé de la petite enfance (p. ex. hygiène buccale, nourriture équilibrée et alimentation responsable, importance des expériences corporelles, sensorielles et motrices)
- Assurer l'accès aux services pédiatriques
- Mettre en place un système d'aide et de soins à domicile (Spitex) pour les enfants
- Mettre à disposition accueil et thérapies pour les enfants souffrant de troubles mentaux, psychiques ou physiques
- Mettre en œuvre la prévention des accidents.

Les points de connexion, respectivement les acteurs importants dans les domaines voisins de la petite enfance, se situent notamment au niveau du système scolaire au moment de l'entrée à l'école, avec les jardins d'enfants, l'école primaire et les services de psychologie scolaire.

Les points de connexion et les acteurs importants dans les domaines voisins sont notamment le conseil en planning familial, les services médicaux et la prise en charge pour les femmes enceintes (gynécologues), la médecine scolaire et les services médicaux pour les parents malades.

---

## 2.2

### Domaine de la santé

La promotion de la santé, la prévention des problèmes et difficultés du développement et le soutien au développement sont intimement liés. Par conséquent, la formation, l'accueil et l'éducation relèvent aussi du système de santé.

Dans le domaine de la petite enfance, les tâches suivantes, dont la liste ci-dessous n'est pas exhaustive, sont dévolues au système de santé:

- Partager et prendre en considération les connaissances concernant les liens entre les processus de développement physiques et psycho-sociaux (développement neurologique, gestion du stress, interactions entre prédispositions et environnement, autrement dit entre ce qui est génétique ou inné, et acquis)
- Renforcer un développement sain pendant les phases prénatale et postnatale
- Assurer une couverture de prestations de santé périnatale (sages-femmes, gynécologues, pédiatres)
- Traiter les troubles typiques de la petite enfance nécessitant une approche globale et systémique (pleurs excessifs, problèmes précoces de sommeil et d'alimentation)

---

## 2.3

### Domaine des affaires sociales/ Protection de l'enfance et de la jeunesse

L'accès à la formation, à l'accueil et à l'éducation de la petite enfance, ainsi que l'utilisation des offres dans ces domaines, dépendent des conditions sociales des familles et des caractéristiques de l'environnement social.

Dans le domaine de la petite enfance, les tâches suivantes, dont la liste ci-dessous n'est pas exhaustive, sont dévolues au secteur des affaires sociales:

- Partager et prendre en considération les connaissances concernant les relations entre le développement individuel et le contexte social
- Créer des lieux de rencontre pour les enfants et les personnes chargées de leur accueil et de leur éducation
- Faire en sorte que tous les parents aient les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour se sentir à l'aise dans leur mission d'accueil et d'éducation
- Faire connaître les solutions d'accueil et d'éducation complémentaires à la famille
- Autoriser et surveiller les offres d'accueil pour enfants
- Prévoir des places en foyer d'accueil et auprès de familles d'accueil (placement)

- Autoriser et surveiller les conditions d'accueil et de placement (mesures de protection)
- Proposer des options d'aide familiale (aide ménagère, soutien en cas d'urgence)
- Lutter contre la pauvreté des familles et celle touchant les enfants
- Appliquer les mesures de protection de l'enfance et de soutien aux parents ordonnées par la loi.

Les acteurs importants dans les domaines voisins sont notamment l'office des affaires sociales ou le service d'aide sociale.

---

## 2.4

### Domaines et tâches transversaux

En complément des secteurs de la formation, de la santé et des affaires sociales, il existe divers domaines politiques transversaux, voire des tâches communales et régionales qui concernent expressément la petite enfance. De ce nombre, il faut citer la politique familiale et intergénérationnelle, les actions visant à promouvoir l'intégration de tous les habitants et à donner à tous les enfants et adolescents des chances égales, l'aménagement du territoire ainsi que le développement des quartiers et des villes. Les plans de zones et l'aménagement de l'espace public peuvent contribuer grandement à créer un environnement accueillant pour les enfants et les familles; de manière générale et pris ensemble, ils exercent une grande influence sur la composition de la population au sein des quartiers et des communes.

Les éléments suivants doivent faire partie de la politique appliquée à la petite enfance de façon tout à fait explicite:

- Aménagement du territoire et développement des quartiers et des villes
- Centres de quartier, lieux de rencontre/centres pour les familles
- Délégué à l'enfance
- Délégué aux familles
- Bureau de l'intégration ou délégué à l'intégration
- Autorités de protection de l'enfance, de la jeunesse et des adultes
- Préposé à la protection de l'enfance et à la prévention des accidents auprès de la police.

Quant au pouvoir législatif et à la justice, ils occupent une fonction de premier plan en matière d'élaboration des lois et de leur application. Enfin l'économie doit également entrer en considération et s'impliquer du point de vue de la conciliation entre vie familiale et activité professionnelle, de même qu'en ce qui concerne la convivialité et un environnement accueillant en général pour les familles.

---

## 3 Les niveaux porteurs: de la prévention contextuelle à la protection de l'enfant

La politique de la petite enfance s'étend sur un large spectre d'actions, depuis ce qu'il est convenu d'appeler la prévention contextuelle jusqu'à la protection individuelle d'un enfant en particulier.

La prévention contextuelle vise à créer des conditions de vie et de développement durables et avantageuses pour tous les enfants. Il s'agit notamment des éléments suivants: le cadre légal et son application (p. ex. le bien-être de l'enfant est prioritaire, avant toute autre considération; il a droit à une place d'accueil de bonne qualité); il s'agit également de tenir compte des enfants et des familles dans les domaines de la planification des transports, de l'aménagement du territoire pour des espaces plus accueillants pour les enfants et les familles, des processus administratifs, de l'équilibre entre les prestations et les charges pour les familles ayant de jeunes enfants, etc.

Les mesures de protection de l'enfance ont pour mission de prévenir et d'identifier suffisamment tôt les cas d'atteinte au bien-être des enfants. Si nécessaire, elles s'appliquent pour protéger un enfant en particulier, de manière ciblée. En principe, la gestion de la protection de l'enfance est assumée jusqu'à présent par les autorités communales de tutelle, mais dès 2013, cette mission relèvera des autorités régionales chargées de la protection des enfants, qui seront dotées d'une gestion professionnelle.

Dans le large spectre de possibilités, entre la prévention contextuelle visant tous les enfants et les mesures de protection individuelles, il existe une série d'offres et de mesures que l'on peut distinguer en fonction de leur degré d'ouverture pour tous ou, au contraire, de leur restriction à certaines catégories.

La question est alors la suivante: Pour quels enfants et quelles familles une offre existe-t-elle ou une mesure est-elle prise ?

---

### 3.1

#### Offres et mesures destinées à tous les enfants et familles (prévention universelle)

Parmi les offres s'adressant à tous les enfants et leurs familles ou aux personnes chargées de l'accueil et de l'éducation, il faut citer principalement:

- Les crèches
- Les groupes de jeu
- Le conseil parental et l'accompagnement des parents (conseil aux mères et aux pères, conseils pour l'allaitement)
- Les offres visant l'encouragement de la littéracie précoce
- Les lieux publics et les places de jeu adaptés aux petits enfants
- Les groupes parents-enfants
- Les lieux de rencontre pour petits enfants et leurs parents.

---

### 3.2

#### Offres et mesures pour des groupes spécifiques d'enfants et de familles (prévention sélective)

Les offres destinées à des groupes particuliers d'enfants et de familles, ou les personnes chargées de l'accueil et de l'éducation, ont pour but de lutter contre les situations sociales défavorables ou autres inégalités afin d'améliorer l'égalité des chances. Dans cette catégorie, il faut mentionner principalement les offres suivantes:

- Groupes de jeu comprenant la promotion des compétences linguistiques en faveur des enfants qui ne pratiquent pas dans leur famille la langue de l'environnement
- Cours de langue pour les parents migrants, en partie avec des offres d'accueil en parallèle pour leurs enfants
- Projets régionaux pour l'amélioration des compétences linguistiques en situation d'immersion, pour des groupes spécifiques d'enfants (par exemple le projet FSL: développement d'une formation linguistique précoce au niveau régional; formation continue pour les professionnels de la petite enfance à Bâle)
- Offres visant à promouvoir les compétences linguistiques et la littératie précoce pour les familles ayant un historique migratoire
- Lieux de rencontre pour des groupes spécifiques de mères/parents
- Revalorisation de quartiers en fonction des composantes de leur population
- Offres combinées et en réseau visant à renforcer les familles défavorisées et/ou privées d'accès à la formation, ou les familles avec un haut potentiel de situation à risque.

---

### 3.3

#### Offres et mesures pour des catégories particulières d'enfants et leurs familles (prévention et intervention indiquée)

Les offres et les mesures destinées à certains enfants en particulier et à leur famille entrent en ligne de compte lorsqu'un besoin spécifique est identifié à la suite d'un examen ciblé. Ces offres et ces mesures sont notamment:

- Education précoce, éducation spécialisée, logopédie
- Autres offres thérapeutiques destinées à des enfants ayant des besoins spéciaux (p. ex. programmes pour enfants autistes)
- Accompagnement familial socio-pédagogique
- Thérapies parents – enfants
- Information et mesures de protection de la part des autorités de protection et de tutelle

---

### 3.4

#### Formes mixtes

Diverses offres, notamment le conseil aux mères et aux pères, relèvent des trois secteurs précités et sont mêmes utilisées dans le cadre de mesures de protection de l'enfance. La prestation de base reste toutefois l'offre destinée aux parents de nourrissons ou de petits enfants.

Les mesures visant à accroître la convivialité de certains quartiers pour les enfants peuvent, malgré le fait qu'elles sont en principe ouvertes à tous, s'adresser à certains groupes d'enfants ou de familles en priorité, en fonction de la composition de la population. De ce fait, elles relèvent de la prévention universelle et/ou de la prévention sélective.

L'engagement de personnes possédant des compétences transculturelles est destiné à des familles ayant un arrière-plan linguistique et culturel particulier. Néanmoins, l'amélioration de la compréhension transculturelle est un facteur favorable dont tous peuvent profiter: familles, enfants et parents en général.

Certains programmes de visites à domicile comme «schritt:weise» et des projets tels que «Zeppelin» se situent à la limite entre la prévention sélective et la prévention indiquée. Ces visites sont proposées à la suite d'un «screening» et non en fonction d'un examen et d'un diagnostic individuel; elles sont mises en œuvre au sein d'un cadre normalisé tout en étant adaptées aux besoins individuels et aux compétences particulières de les familles concernées.

Quant aux offres à caractère thérapeutique, elles peuvent s'adresser soit à des enfants, soit à des adultes, soit à tous les deux.

Les offres se distinguent également par l'endroit et la manière dont elles sont fournies:

- A domicile: chez les enfants et les personnes de référence de leur entourage,
- Dans le cadre d'une institution: les parents et/ou les enfants se rendent dans l'institution
- Formes mixtes: proposées dans des espaces publics.

---

### 3.5

#### Autres caractéristiques distinctives des offres et des mesures applicables au domaine de la petite enfance

Les offres et les mesures concernant la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance se distinguent également quant à la question de savoir si elles s'adressent à des enfants ou à des adultes, ou encore à des enfants et à des adultes. En fonction de la réponse, leur but principal est différent.

Si le groupe cible est constitué d'enfants, les prestations d'accueil et d'éducation, en plus de celles destinées à leur famille, sont fournies principalement par les structures d'accueil. Leur but est le soutien des processus de développement et de formation au cours de la petite enfance, en complément de la famille, ou le soutien aux parents en période de convalescence et l'aide aux parents en général.

Si le groupe cible est constitué des parents ainsi que d'autres personnes ayant un rôle éducatif et d'accueil, les prestations centrales sont alors le conseil et l'accompagnement. Dans ce cas, les buts sont de renforcer les compétences relationnelles, éducatives et d'accueil, de même que de faciliter les contacts.

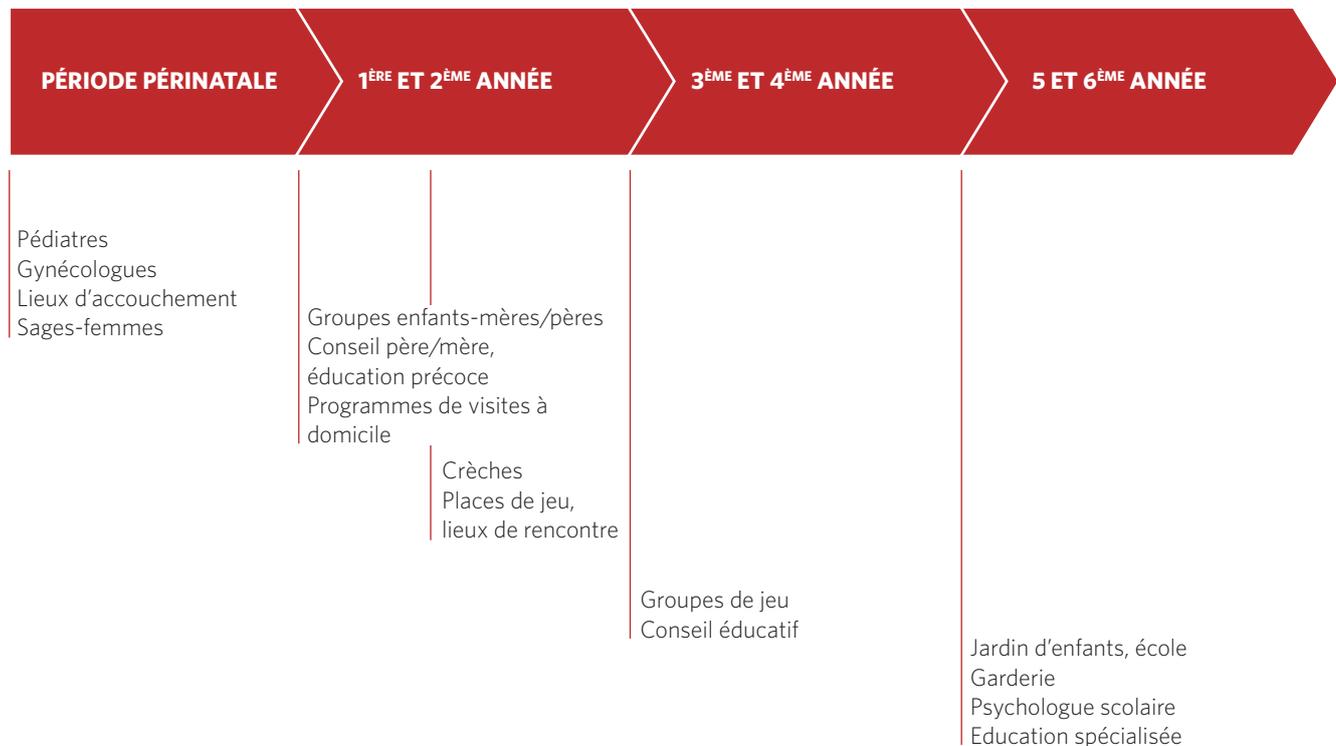
Les lieux de rencontre tels que les centres pour les familles, les parcs, les places de jeu, sans oublier les groupes parents – enfants, sont des moyens permettant de cibler les enfants et les parents. Le but est de mettre les familles en contact et/ou de renforcer les interactions entre l'enfant et les personnes de son entourage chargées de l'accueil et de l'éducation.

# Acteurs intervenant de la naissance jusqu'à l'entrée dans le système scolaire

La formation, l'accueil et l'éducation concernent une phase de la vie, unique en son genre, pendant laquelle le développement individuel et social de l'enfant s'effectue, en un temps très bref et avec une rapidité impressionnante. Les compétences de l'enfant et ses besoins en matière de sécurité, de stimulation et de soutien évoluent entre le moment de la naissance et celui de l'entrée dans le système scolaire. Lors du processus d'analyse et de développement au niveau communal, il convient de prendre en considération les phases intermédiaires qui jalonnent la petite enfance. Il ne faut toutefois pas oublier que ces subdivisions sont artificielles du point de vue des groupes cibles, des enfants eux-mêmes et des personnes de référence de leur entourage.

Les enfants découvrent le monde, poussés par leur curiosité, entourés par notre bienveillante attention

Malgré, ou plus précisément à cause des tâches différentes attribuées aux parents et aux professionnels concernant l'accueil et l'éducation des enfants, et en raison d'une durée variable de la présence de ces personnes dans le parcours de l'enfant, il est important de s'entendre sur les éléments fondamentaux. Le document de référence à cet égard est le Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance. Bien que ce document s'adresse en premier lieu aux parents, aux familles de jour, aux groupes de jeu et aux crèches, il contient néanmoins des informations pertinentes pour tous les adultes assumant directement ou indirectement une responsabilité à l'égard des petits enfants.



# Un processus communal global et en réseau pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance

Comme le montre de manière impressionnante le cas de certaines villes suisses dont la politique en matière de petite enfance a valeur d'exemple, le développement du domaine de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance s'est fait de manière extrêmement individuelle et hétérogène dans le passé.

Sur le plan communal, l'évolution de l'offre conduisant à un système global de formation, d'accueil et d'éducation de la petite enfance passe soit par la mise à disposition de certaines prestations, soit par la mise en réseau de ces dernières. L'initiative peut venir de certains professionnels individuellement ou d'un groupe de professionnels, d'un service communal, d'une institution de la société civile, ou encore des milieux économiques ou politiques. Une telle évolution peut être motivée par des événements ou observations propres à la commune elle-même, suite à des débats intercommunaux ou sur la base d'études scientifiques.

L'important est la comparaison entre l'état constaté à un moment donné et la situation souhaitée à terme,

ce qui revient, concrètement, à identifier les lacunes et les points d'intervention possibles pour un développement futur. Pour ce faire, il s'agit d'examiner, en termes quantitatifs et qualitatifs, les structures et les processus et de débattre des aspects essentiels et prioritaires de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance. La prise en compte de considérations politiques et stratégiques permet la poursuite du développement d'un système de formation, d'accueil et d'éducation en réseau, suffisant du point de vue quantitatif et qualitatif, qui tient compte de tous les enfants et qui laisse aussi la possibilité, pour des raisons politiques ou liées au domaine lui-même, de s'occuper en priorité ou de manière préférentielle de certains aspects ou groupes spécifiques.

La documentation et l'évaluation permettent de réfléchir au processus, aux changements et aux objectifs, et d'adapter ces derniers tout en planifiant les prochaines étapes. Des analyses faites à différents moments permettent de mettre en lumière l'évolution de la palette des offres.

## Assurance qualité et participation

Des mesures visant à assurer la qualité sont nécessaires tant en ce qui concerne le processus de développement lui-même que pour les différentes offres et mesures propres à la formation, à l'accueil et à l'éducation.

L'assurance qualité des offres relève du devoir de surveillance des communes, qui doivent la soutenir et l'exiger auprès des prestataires.

Des considérations liées au domaine lui-même, ainsi que des raisons relevant de l'assurance qualité démontrent l'importance de respecter des principes

participatifs et démocratiques. Réaliser cet aspect participatif signifie qu'il faut informer de façon pertinente le plus grand nombre possible d'acteurs et de destinataires de la formation, de l'accueil et de l'éducation de la petite enfance quant à l'importance de cette période de la vie d'un enfant; il s'agit aussi de leur donner une place appropriée dans le processus de changement et dans le développement des offres. À cet égard, la participation des parents et, pour autant que leur âge le permette, celle des enfants, représente certes un défi majeur mais aussi une chance à saisir.



**Marie Meierhofer Institut für das Kind**

Schulhausstrasse 64, 8002 Zurich

T 044 205 52 20

[info@mmi.ch](mailto:info@mmi.ch)

[www.mmi.ch](http://www.mmi.ch)



Our Promise to Youth

**Jacobs Foundation**

Seefeldquai 17

Case postale

8034 Zurich

T +41 44 388 61 04

[www.jacobsfoundation.org](http://www.jacobsfoundation.org)